

TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS  
SOUDNÍ DVŮR EVROPSKÝCH SPOLEČENSTVÍ  
DE EUROPÆISKE FÆLLESSKABERS DOMSTOL  
GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN  
EUROOPA ÜHENDUSTE KOHUS  
ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΪΚΩΝ ΚΟΙΝΟΤΗΤΩΝ  
COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
CÚIRT BHREITHIÚNAIS NA gCÓMHPHOBAL EORPACH  
CORTE DI GIUSTIZIA DELLE COMUNITÀ EUROPEE  
EIROPAS KOPIENU TIESA



ŽENDRIJŲ TEISINGUMO TEISMAS  
I KÖZÖSSÉGEK BÍRÓSÁGA  
IL-QORTI TAL-ĠUSTIZZJA TAL-KOMUNITAJIET EWROPEJ  
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN  
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI WSPÓLNOT EUROPEJSKICH  
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DAS COMUNIDADES EUROPEIAS  
SÚDNY DVOR EURÓPSKYCH SPOLOČENSTEV  
SODIŠČE EVROPSKIH SKUPNOSTI  
EUROOPAN YHTEISÖJEN TUOMIOISTUIN  
EUROPEISKA GEMENSKAPERNAS DOMSTOL

Presse et Information

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE n° 14/06

13 février 2006

### **COUR DE JUSTICE: STATISTIQUES JUDICIAIRES 2005 LES PROGRÈS CONSTATÉS EN 2004 SE CONSOLIDENT ET SE POURSUIVENT**

*Les mesures adoptées en vue d'améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Cour et l'arrivée des nouveaux juges à la suite de l'élargissement ont continué, en 2005, à produire des effets notables sur les statistiques de la Cour et du Tribunal de première instance.*

#### **La Cour**

Les statistiques judiciaires de la Cour pour l'année 2005 se distinguent, tout d'abord, par la réduction du stock des affaires pendantes d'environ 12 % par rapport à l'année précédente et de 24% en 2 ans. En 2005, la Cour a en effet clôturé 574 affaires qui correspondent à 68,3% du nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2004. Parallèlement, le nombre des affaires dont elle a été saisie a diminué et s'élève à 474 affaires contre 531 en 2004. Le fait que la Cour a, pour la deuxième année consécutive, clôturé plus d'affaires qu'elle en a reçues explique la diminution du nombre d'affaires pendantes qui s'élève à 740 à la fin de 2005, alors qu'il atteignait 840 à l'issue de 2004 et 974 au terme de 2003.

Cette réduction notable du stock des affaires pendantes s'est accompagnée d'une amélioration de la durée des procédures, phénomène déjà observé en 2004. La durée d'instance des renvois préjudiciels a encore significativement diminué et s'élève à présent à 20,4 mois contre 23,5 mois en 2004 et 25,5 mois en 2003. Quant aux recours directs et aux pourvois, la durée moyenne de traitement s'est maintenue à environ 21 mois alors qu'en 2003 elle atteignait 24,7 mois pour les recours directs et 28,7 mois pour les pourvois.

Dans ce cadre, la Cour a fait usage des instruments dont elle dispose pour accélérer le traitement de certaines affaires. Elle a notamment utilisé fréquemment la possibilité de juger une affaire sans conclusions de l'avocat général lorsque celle-ci ne soulève aucune question de droit nouvelle. Ainsi, 35% des arrêts prononcés en 2005 l'ont été sans conclusions de l'avocat général contre 30% en 2004.

Les progrès réalisés en 2005 sont dus à la fois aux mesures adoptées en 2004 en vue d'améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Cour et à l'arrivée des nouveaux juges à

la suite du dernier élargissement. Cette constatation permet d'augurer que des progrès vont encore être réalisés dans les années à venir.

### **Le Tribunal de première instance**

Les statistiques judiciaires pour l'année 2005 laissent tout d'abord apparaître une augmentation très sensible du nombre d'affaires réglées. En 2005, le Tribunal a en effet clôturé 610 affaires contre 361 en 2004. Cette progression très importante doit être relativisée, car 117 affaires clôturées par le Tribunal durant l'année 2005 l'ont été en raison d'un transfert au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne. Néanmoins, si l'on ne tient pas compte de ce transfert, le nombre d'affaires réglées s'élève à 493 et reste en augmentation importante (à savoir de 37 %) par rapport à l'année 2004.

Cette augmentation du nombre d'affaires réglées, qui est très largement due à l'arrivée de dix nouveaux juges en 2004, s'est accompagnée d'une diminution du nombre d'affaires enregistrées durant l'année 2005. Ce nombre s'élève en effet à 469 contre 536 en 2004. Il convient cependant de nuancer cette diminution dans la mesure où, durant l'année 2004, une vingtaine d'affaires ont été renvoyées par la Cour au Tribunal en raison du transfert de compétences permettant au Tribunal de statuer sur les recours directs déposés par les États membres. Le nombre d'affaires enregistrées cette année est en réalité revenu à un niveau comparable à celui de l'année 2003 (à savoir 466 affaires).

En définitive, au terme de l'année 2005, le nombre des affaires pendantes s'élève à 1033, ce qui représente une diminution de 141 affaires, soit de 12 %, par rapport à l'année précédente.

Si les statistiques judiciaires pour l'année 2005 laissent donc apparaître des flux d'affaires très encourageants, la durée moyenne d'instance a toutefois augmenté durant l'année 2005, puisque, hors contentieux de la fonction publique (19,2 mois) et de la propriété intellectuelle (21,1 mois), elle s'élève à 25,6 mois (contre 22,6 mois en 2004). Cette hausse s'explique notamment par la complexité juridique et factuelle de plusieurs séries d'affaires volumineuses clôturées par le Tribunal durant l'année 2005.

Il convient en outre de souligner que la procédure accélérée a, en 2005, permis de régler plusieurs affaires en une durée qui n'a pas excédé sept mois.

### **Le Tribunal de la fonction publique**

Les statistiques de cette année doivent également être analysées en gardant à l'esprit le fait que la création du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne va, dès l'année 2006, affecter sensiblement le volume et le profil d'ensemble du contentieux devant le Tribunal de première instance, lui permettant ainsi de se concentrer plus directement sur certaines matières du contentieux économique.

*Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.*

*Langues disponibles : toutes*

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter Laetitia Chrétien*

*Tél: (00352) 4303 3205 Fax: (00352) 4303 3034*